Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260211-20260211_02-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026** **N° 20260211_02**

## OBJET • Mise à jour du règlement intérieur

**Nombre d'élus communautaires • 15**
**Présents • 08**
**Pouvoirs • 03**
**Votants • 11**

Par convocation en date du 6 février 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mercredi 11 janvier 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • Olivier BELLEC, Guy PAGNARD, Sonia DOUX-BETHUIS, Gérard MARTIN, Annick MARTIN, Jacques RANNOU, Michel COTTEN, Michel LOUSSOUARN

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • Marc BIGOT (pouvoir à Annick MARTIN), Catherine ESVANT (pouvoir à Sonia DOUX-BTHUIS), Sonia MARREC (pouvoir à Olivier BELLEC)

**ABSENTS EXCUSÉS** • Christian DAUTEL, Quentin LE GAILLARD, René LE BARON, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20200723_04 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Gérard MARTIN

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260211-20260211_02-DE

Olivier BELLEC expose que le règlement intérieur recense toutes les règles applicables au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public par l'ensemble des agents.

Il s'agit donc d'un document essentiel qui permet de contribuer au bon fonctionnement des services.

Le règlement intérieur fixe ainsi les règles notamment en matière de carrière, d'absence, de formation, de droits et d'obligations des agents, de santé et sécurité, discipline, organisation du travail, absences, utilisation des locaux et des équipements, etc.

Le règlement intérieur de CCA actuellement en vigueur a été mis en place en 2019.

Depuis un règlement de gestion du temps a été adopté, et certains aspects réglementaires ont évolué.
Il apparaissait donc nécessaire de procéder à une mise à jour de ce document.

Deux réunions de travail avec les organisations syndicales ont eu lieu le 8 juillet et le 16 décembre 2025.

Le CST du 3 février 2026 a émis un avis favorable.

**Par délibération n°2020/07/23-04 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour approuver, signer et prendre toute décision concernant les règlements intérieurs et de services, visant à règlementer l'organisation et la sécurité des services publics, tant vis-à-vis du personnel que des usagers, à l'exception des tarifs qui sont approuvés par le conseil communautaire ainsi que du règlement intérieur des assemblées qui reste approuvé par le conseil communautaire et considérant l'avis favorable de la commission moyens généraux du 4 février 2026,**

**À 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**Le bureau communautaire :**

- **Approuve** la mise à jour du règlement intérieur ci-annexé.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 11 février 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT CCA